



**Arrêté DGS n° 10/2016/25 portant délégation de signature de  
Monsieur Christian COGNARD  
UFR des Sciences Fondamentales et Appliquées**

**Le Président de l'Université de Poitiers**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du conseil de l'UFR en date du 25/04/2014 portant élection de Monsieur Yves BERTRAND Directeur de l'UFR des Sciences Fondamentales et Appliquées ;
- Vu l'acte portant désignation de Monsieur Christian COGNARD en qualité de responsable de la plateforme ImageUP de l'UFR des Sciences Fondamentales et Appliquées daté du 01/07/2015 ;

**Arrête**

**Article 1 : Actes Administratifs**

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Christian COGNARD, responsable de la plateforme ImageUP de l'UFR des Sciences Fondamentales et Appliquées, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants, concernant le centre financier U04C46S01:

- Les ordres de mission sur le territoire métropolitain exclusivement
- Les autorisations d'invitation des personnalités extérieures

## Article 2 : Actes administratifs et financiers

Dans la limite de ses attributions, délégation est également donnée à Monsieur Christian COGNARD, responsable de la plateforme ImageUP de l'UFR des Sciences Fondamentales et Appliquées, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants concernant le centre financier U04C46S01 :

- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés sans procédure écrite, tels que devis, propositions commerciales, contrats et/ou bons de commandes, dans la limite d'un montant de 5 000 € HT
- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés selon une procédure formalisée ou adaptée, dans la limite d'un montant de 5 000 € HT
- Tous les autres actes d'engagement juridique des recettes propres à la composante hors recherche

## Article 3 : Actes budgétaires

Dans la limite de ses attributions, délégation est également donnée à Monsieur Christian COGNARD, responsable de la plateforme ImageUP de l'UFR des Sciences Fondamentales et Appliquées, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants concernant le centre financier U04C46S01 :

- Tous les actes de certification du service fait.

## Article 4 : Publicité et exécution

Le présent arrêté, publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers, prend effet à compter de sa transmission au Recteur Chancelier.

Vu le  
Le délégataire,

**Christian COGNARD**



Transmis à Madame la Rectrice Chancelière des universités, le

Fait à Poitiers le 25 octobre 2016  
Le Président de l'Université

**Yves JEAN**



**UNIVERSITE DE POITIERS**

16. NOV. 2016

Direction des affaires juridiques